

GALERIE DE SECURITE

La directive européenne du 29 avril 2004 concernant les exigences de sécurité minimales applicables aux tunnels du réseau routier transeuropéen prévoit que, pour les tunnels en exploitation, ceux-ci disposent au plus tard le 30 avril 2014 d'issues de secours espacées au maximum de 500 mètres.

Pour le tunnel du Fréjus, qui ne dispose pas à cette date d'un nombre suffisant d'issues de secours, les ministres français et italien en charge des transports ont décidé de la création d'une galerie de sécurité qui sera reliée tous les 400 mètres environ au tunnel existant par des rameaux qui accueilleront chacun un abri et constitueront les issues de secours exigées par la directive.

Le coût estimé à ce jour de cette galerie de sécurité et de ses ouvrages annexes est d'environ 400 millions d'euros répartis entre les deux sociétés concessionnaires du tunnel du Fréjus, la SFTRF pour la France et la SITAF pour l'Italie.

Plusieurs marchés de travaux sont à engager avec un lot génie civil côté France, un lot génie civil côté Italie et des lots relatifs aux équipements (courants forts, courants faibles, ventilation, gestion technique centralisée...)

Le premier marché engagé et qui concerne le lot génie civil côté France a été attribué à la société RAZEL.

